

REUNION VILLE DE TARBES du 1er octobre 2013

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Invités: les directeurs et directrices des écoles tarbaises, les représentants syndicaux des enseignants, deux IEN (M. BEGUE et Mme MEISSONNIER), les associations de parents d'élèves, les directeurs et directrices des ALAE, le directeur de la CAF, les personnels du service éducation.

Présentation de la réunion par G. TREMEGE, Maire de TARBES

Il n'a pas fait le choix de 2013 pour se lancer dans la réforme afin de mettre en œuvre une réflexion nécessaire sinon utile. Certains des Maires s'étant lancés dès 2013 lui ont dit que tout ne coulait pas de source et que beaucoup de problèmes se faisaient jour. Il voudrait l'éviter. Il s'interroge également sur la possibilité d'amendement des députés.

Il veut s'engager au service de tous les partenaires de l'école (enseignants, parents, élèves), précise qu'il n'est pas question de s'immiscer dans les missions de l'EN. Il espère que nous évoquerons les problèmes rencontrés par ceux qui se sont déjà engagés hâtivement dans cette réforme. Il déplore que cette réforme ne soit pas une réforme globale (temps des vacances, nombre de jours d'école).

Il rappelle qu'il n'était pas obligé de s'engager en 2002 avec la CAF et que 150 personnes ont été engagées pour la gestion du périscolaire tarbais. Il nous informe que plusieurs centaines de milliers d'euros devront être investis par la municipalité dans cette réforme.

Cette réunion est une réunion d'installation pour développer les grands objectifs avec les partenaires de l'école.

Départ de M. TREMEGE.

M. CRASPAY, maire adjoint chargé de l'éducation, prend la parole pour dire que le PEL a plus de 10 ans et que la municipalité voulait faire un PEL seconde génération. Ils réfléchissaient sur les perspectives quand est tombée la nouvelle loi qui s'impose si personne ne l'empêche d'aboutir. Il avertit qu'en septembre 2014 il y aura sûrement des problèmes financiers et des problèmes d'organisation. Il s'agit donc pour lui d'adapter un dispositif existant.

Ordre du jour :

- Rappel des grandes lignes de la réforme
- Présentation de la mise en œuvre de la démarche participative de la ville de Tarbes
- Présentation du calendrier prévisionnel
- 1) Rappel des grandes lignes de la réforme.

Il s'agit de tenir compte de la chronobiologie de l'enfant, et donc de mieux répartir les activités scolaires et périscolaires. Selon lui, (M. CRASPAY) on a raté une bonne occasion d'avoir un vrai débat sur le rythme global de l'enfant (durée des vacances ...).

Rappel du décret et de la non obligation pour une municipalité d'avoir un PEDT. Tarbes va juste adapter le PEL déjà mis en place.

Objectif premier : que les aménagements soient les plus bénéfiques possibles pour les enfants et leurs familles (enseignants, grattez-vous).

A propos de l'assouplissement des taux d'encadrement (passage de 10 à 14 pour les enfants de moins de 6 ans, de 14 à 18 pour les plus de 6 ans), M. CRASPAY considère qu'il n'y a pas de décisions précises et que la ville continuera avec les anciens taux. La municipalité, par contre, souhaite imposer un choix collectif (horaires, etc...).

2) Méthode de travail proposée

La réflexion aura lieu en deux temps :

- durant le 1^{er} trimestre il s'agit de fixer les règles principales, le cadre commun c.àd. les horaires, l'organisation de la journée et les grands principes. D'où le choix de la mise en place de trois commissions (voir plus bas).
- mise en place pratique et très concrète dans chaque école à partir du mois d'avril.

Les trois groupes de réflexion :

- L'organisation de la semaine (les mardis 15/10, 5 et 19/11, 17h30, salle des commissions en mairie)
- La cohérence éducative (activités scolaires et périscolaires, les lundis 4/10, 4 et 18/11, même horaire et lieu)
- L'offre éducative (intervenants péri scolaire, les jeudis 17/10, 7 et 21/11, même horaire et lieu)

Une seconde réunion aura lieu avant les vacances de Noël. Selon M. CRASPAY, ce n'est pas grave si elle a lieu après le CDEN les lignes directrices seront connues après la tenue des 3 commissions!!!!! Mais ils vont essayer de faire cette réunion avant le CDEN.

L'IEN TARBES-EST/ASH intervient pour dire que le DASEN ne veut surtout pas que cette réforme mette en tension les municipalités et les équipes pédagogiques et qu'il veut un consensus. La mission des IEN sera d'accompagner les équipes dans le cadre règlementaire et de servir de médiateurs entre projet de chacune des équipes pédagogiques et projet municipal. Il ne faut surtout pas se déchirer pour des histoires de 5mn ... Et d'ailleurs, les choses ne sont pas gravées dans le marbre pour 10 ans.

L'IEN TARBES-OUEST insiste (avec raison !!!!) sur la prise en compte des spécificités des enfants de maternelle et qu'il s'agira de bien articuler l'accompagnement éducatif, l'ALAE, le CLAS, l'APC ... La fiche projet d'organisation devait parvenir à la direction académique pour le 8 novembre, mais le DASEN va sans doute ajuster la date.

M. CRASPAY précise que dans chaque commission, il y aura un binôme de pilotage : un acteur municipal + un IEN ou le directeur de la CAF !!!

Le directeur de la CAF s'exprime pour dire que la CAF participera pour 3h/semaine sur 36 semaines pour chaque enfant dans la branche famille ...

Le SE-UNSA (M. RODRIGUEZ) intervient pour dire qu'il soutient cette organisation en commissions mais demande s'il y aura une dérogation pour la ville de Tarbes afin de respecter le calendrier du DASEN.

Réponse de M. Craspay et de l'IEN TARBES-EST/ASH : le DASEN est informé. Le calendrier devrait changer et les écoles en être bientôt informées.

M. TOUYA demande s'il y aura un compte-rendu des commissions. Réponse : OUI.

Alain TACHON (directeur) rappelle que les directeurs d'école ne sont pas des chefs d'établissements et ne sont que le relais des conseils d'écoles, autrement dit qu'ils écoutent et feront au mieux pour que chaque école puisse donner son avis. Il demande aussi pourquoi le calendrier est aussi contraint alors que la réflexion aurait pu commencer bien avant.

M. CRASPAY répond (après avoir plaisanté sur le déclassement chef d'établissement / directeur d'école ...) que la réforme est tellement contestée qu'ils se demandaient si les députés n'allaient pas la différer et voulaient voir comment les choses allaient évoluer.

Concernant l'unité de fonctionnement, M. CRASPAY précise qu'il n'est pas opposé au samedi matin. Par contre, la pause méridienne devra être impérativement de 2 heures !!!!

Sébastien ARCAS (directeur) demande si la municipalité a prévu une consultation des familles. Réponse : les fédérations de parents d'élèves sont invitées. Il était difficile d'inviter tous les parents. Mais la réunion était ouverte à tous et tous pouvaient y participer.

Le Président de la PEEP se félicite que ce débat ait enfin lieu. Il rappelle que les chronobiologistes sont favorables au samedi matin et redemande l'avis de la municipalité sur la question.

M. CRASPAY répond que les seules contraintes imposées par la municipalité sont l'unité de fonctionnement et la pause méridienne de 2 heures.

Pierre Villenave (directeur) demande si tous les collègues des écoles de Tarbes peuvent participer aux commissions. Réponse : OUI.

M. CRASPAY précise cependant que la municipalité peut ne pas suivre le choix des groupes de travail ...

Les personnes présentes sont ensuite invitées à s'inscrire pour les différentes commissions.

Charlotte Mauriès et Magali Laborde pour le SNUipp-FSU65

